

MANUSCRITS

Les manuscrits dans l'antiquité. — Leur forme. — Matières dont ils étaient composés. — Leur destruction par les barbares. — Leur rareté à l'origine du moyen âge. — L'Église catholique les conserve et les multiplie. — Les copistes. — Transcription des diplômes. — Corporation des écrivains et des libraires. — Paléographie. — Écritures grecques. — L'onciale et la cursive. — Écritures slaves. — Écritures latines. — La tironienne. — La lombarde. — La diplomatique. — La capétienne. — La ludovicienne. — La gothique. — La runique. — La visigothique. — L'anglo-saxonne et l'irlandaise.



Le lecteur trouvera dans les chapitres consacrés spécialement au parchemin et à la reliure un ensemble de notions sur la partie purement matérielle des manuscrits ; nous pouvons donc traiter ici très-sommairement cette question, en nous aidant du remarquable travail de J.-J. Champollion-Figeac.

Une fois l'écriture inventée et passée dans l'usage général de la société policée, le choix des matières propres à la recevoir et à la fixer d'une façon durable fut très-diversifié, quoique soumis à la nature même des textes à écrire.

On écrivit sur la pierre, sur les métaux, sur l'écorce et les feuilles de plusieurs espèces d'arbres, sur l'argile séchée ou cuite, sur le bois, l'ivoire, la cire, la toile, les peaux de quadrupèdes, sur le parchemin, qui fut la meilleure de ces préparations, sur le papyrus, qui est la seconde écorce d'un roseau du Nil, ensuite sur le papier fait de coton, et enfin sur le papier de chanvre et de lin, dit *papier de chiffé*.

Le monde romain avait adopté l'usage du papyrus, qui était pour Alexan-

drie une branche de commerce très-importante; on en trouve la preuve dans tous les écrivains de l'antiquité : saint Jérôme en rend témoignage pour le cinquième siècle de notre ère. Les empereurs latins et grecs donnaient leurs diplômes sur papyrus. L'autorité pontificale y traça ses plus anciennes bulles. Les chartes des rois de France de la première race furent aussi expédiées sur papyrus. Dès le huitième siècle, le parchemin lui fit une concurrence que le papier de coton accrut un peu plus tard, et l'on fixe généralement au onzième siècle l'époque où le papyrus fut remplacé tout à fait par les deux nouvelles matières appropriées à la conservation de l'écriture.

Pour écrire sur le papyrus, on employa le pinceau ou le roseau, et des encres de diverses couleurs; l'encre noire fut cependant la plus usitée. Il y avait sur les bords du Nil, en même temps que le roseau qui fournissait le papyrus, une autre sorte de roseau, plus rigide et plus flexible à la fois, très-propre à faire le *calame*, instrument qu'a remplacé la plume à écrire, laquelle ne fut pas adoptée avant le huitième siècle.

Le format des manuscrits n'était point sujet à des règles fixes : il y avait des volumes de toutes les dimensions; les plus anciens sur parchemin sont, en général, plus hauts que larges, ou bien carrés; l'écriture est appuyée sur une ligne tracée à la pointe sèche, et plus tard à la mine de plomb; les cahiers sont composés d'un nombre indéterminé de feuilles; un mot ou un chiffre, placé au bas de la dernière page de chaque cahier et au fond du volume, sert de *réclame*, d'un fascicule à l'autre.

Les empereurs de Constantinople avaient l'habitude de souscrire en encre rouge les actes de leur souveraine puissance; leur premier secrétaire était le gardien du vase de cinabre, qui ne servait qu'à l'empereur. Quelques diplômes des rois de France de la seconde race sont authentiqués de la même manière. Dans les manuscrits précieux, on fit aussi grand usage de l'encre d'or, surtout quand le parchemin était teint en pourpre; mais l'encre rouge fut presque toujours employée pour les lettres capitales ou les titres des livres, et, longtemps après l'invention de l'imprimerie, les volumes portèrent encore des *rubriques* (de *ruber*, rouge) peintes ou calligraphiées.

La plupart des riches manuscrits, même alors qu'ils contenaient le texte de quelque ancien auteur profane, étaient destinés à être offerts aux trésors des églises, des abbayes, et ces offrandes ne s'effectuaient pas sans éclat : le

livre, quel qu'en fût le contenu, était déposé sur l'autel, et on célébrait une messe solennelle à cette occasion; d'ailleurs, une inscription à la fin de l'ouvrage mentionnait l'hommage qui en avait été fait à Dieu et aux saints du paradis.

N'oublions pas qu'en ces temps d'ignorance presque générale, l'Église seule était lettrée et savante; elle recherchait, presque à l'égal des livres sacrés, les auteurs profanes, qui lui donnaient des leçons d'éloquence, dont elle faisait bénéficier la foi; il n'était pas rare même de voir le zèle chrétien s'exalter jusqu'à trouver des prophètes du Messie dans les écrivains bien antérieurs aux doctrines du Christ. Aussi les meilleurs manuscrits grecs et latins profanes sont-ils l'ouvrage des moines, comme l'étaient les Bibles et les ouvrages des Pères de l'Église. Les règles des plus anciennes congrégations recommandent aux moines qui savent écrire et qui veulent plaire à Dieu de recopier les manuscrits, et, à ceux qui sont illettrés, d'apprendre à les relier. « Le travail du copiste, disait le docte Alcuin à ses contemporains, « est une œuvre méritoire, qui profite à l'âme, tandis que le travail des « champs ne profite qu'au ventre. »

A toutes les époques de l'histoire, on trouve la mention de certains manuscrits célèbres. Nous ne remonterons pas jusqu'aux traditions grecques, relatives aux ouvrages d'Homère, dont quelques copies avaient été ornées avec un luxe qu'on n'a sans doute pas surpassé depuis. Au cinquième siècle, saint Jérôme possédait vingt-cinq cahiers des ouvrages d'Origène, que Pamphile le Martyr avait copiés de sa main. Saint Ambroise, saint Fulgence, Hincmar, archevêque de Reims, hommes aussi savants que pieux, s'attachaient à reproduire eux-mêmes les meilleurs textes anciens. On désignait les copistes de profession par les noms de *scriba*, *scriptor*; le lieu où ils se tenaient habituellement se nommait *scriptorium*. Les capitulaires contre les mauvais copistes furent souvent renouvelés. « Nous ordonnons qu'aucun « écrivain n'écrive incorrectement, » trouve-t-on dans le recueil de Baluze. On lit dans la même collection, sous la date 789: « On aura de bons textes « catholiques dans tous les monastères, afin de ne point faire des demandes « à Dieu en mauvais langage. » En 805: « S'il faut copier les Évangiles, le « Psautier ou le Missel, on n'y emploiera que des hommes soigneux et d'un « âge mûr: les erreurs dans les mots peuvent en introduire dans la foi. » Il

y avait, d'ailleurs, des *correcteurs* qui revisaient, rectifiaient l'œuvre des copistes, et attestaient leur travail, sur les volumes, par les mots : *contuli*, *emendavi* (j'ai collationné, j'ai révisé). On parle d'un texte d'Origène, corrigé de la main même de Charlemagne, à qui l'on attribue aussi l'introduction du point et des virgules dans les textes.

Le même soin présidait à la confection matérielle des chartes et des diplômes royaux : les référendaires ou chanceliers les rédigeaient et en surveillaient l'expédition ; les grands officiers de la couronne intervenaient, comme garants ou signataires, et ces actes étaient lus publiquement avant d'être signés et scellés. Les notaires et les témoins garantissaient l'authenticité des chartes particulières.

Tant que l'imprimerie n'exista pas en France, la corporation des écrivains, copistes de chartes et copistes de manuscrits, qui comptaient parmi eux les libraires, fut très-nombreuse et très-influente, puisqu'elle était composée de gradués de l'université, qui les mettait au nombre de ses suppôts obligés et protégés. Le candidat libraire devait justifier de son instruction, de son habileté ; il était tenu de promettre, par serment, « de ne faire « aucune déception, ou fraude, ou mauvaïseté, qui pust estre en dommage, « préjudice, larcin ou villenie de l'université, des escoliers ou fréquentants « icelle. » Il devait de plus déposer un cautionnement de cinquante livres parisis.

Les règlements imposés aux écrivains et aux libraires furent toujours très-sévères, et cette sévérité n'était que trop motivée par les abus subsistants et par les désordres scandaleux des gens qui exerçaient ces professions. En l'année 1324, l'université rendit cette ordonnance : « On n'admettra que des « gens de bonne vie et mœurs, suffisamment instruits en librairie et préala- « blement agréés par l'université. Le libraire établi ne pourra prendre de « cleric à son service qu'après que ce cleric aura juré, devant l'université, « d'exercer sa profession selon les ordonnances. Le libraire doit donner à « l'université la liste des ouvrages qu'il vend ; il ne peut refuser de louer un « manuscrit à quiconque veut en faire une copie, moyennant l'indemnité « fixée par l'université. Il lui est défendu de louer des livres non corrigés, et « les écoliers qui trouveraient un exemplaire incorrect sont invités à le « déferer publiquement au recteur, afin que le libraire qui l'a loué soit puni,

« et qu'on fasse corriger cet exemplaire par des *scholares* (savants). Il y
 « aura, tous les ans, quatre commissaires désignés pour taxer les livres.
 « Un libraire ne pourra vendre un ouvrage à un autre libraire, sans avoir
 « exposé cet ouvrage en vente pendant quatre jours. Dans tous les cas, le
 « vendeur est tenu de consigner le nom de l'acheteur, de représenter même
 « cet acheteur, et d'indiquer le prix de la vente. »

De siècle en siècle, cette législation subit des variations, selon les idées des
 temps : et quand l'imprimerie vint, au milieu du quinzième siècle, changer
 la face du monde, la corporation des *écrivains* se souleva d'abord contre le
 nouvel art, qui devait la ruiner ; « mais enfin », dit Champollion-Figeac,
 « elle se soumit, et des lois transitoires furent conseillées aux pouvoirs
 « publics pour la défense d'un ancien ordre de choses, qui ne pouvait long-
 « temps résister au nouveau. »

Maintenant remontons aux premiers siècles du moyen âge pour reprendre
 la question au point de vue paléographique.

Les langues et les littératures de l'Europe moderne sont toutes grecques
 ou latines, slaves ou gothiques ; ces quatre grandes familles de peuples et de
 langues ont subsisté, malgré les vicissitudes de la politique. Telle est la
 base des recherches à l'aide desquelles on doit établir l'origine et la nature
 de l'écriture particulière à chaque littérature.

Les Grecs de Constantinople donnèrent à la race slave l'écriture, et avec
 elle la foi chrétienne. L'écriture grecque, la plus ancienne (nous ne parlons
 que de l'ère de Jésus-Christ), fut l'écriture *capitale*, régulière et bien pro-
 portionnée ; à mesure que l'usage s'en répandit, on la simplifia de plus en
 plus. Après ce genre d'écriture, dont les exemples se trouvent seulement
 sur la pierre ou sur le bronze, on passa à l'écriture nommée, sans qu'on
 puisse dire pourquoi, *onciale*, qui fut un premier pas vers l'écriture grecque
 cursive.

L'écriture onciale fut employée, dans les manuscrits grecs, jusqu'au neu-
 vième siècle, et pour les livres de chœur, dans les églises, jusqu'au onzième.
 Dès le neuvième siècle, cependant, on peut remarquer le passage de l'onciale
 à la *demi-onciale*, et le passage de la demi-onciale à la *minuscule*. Au
 dixième siècle, les manuscrits en minuscule se multiplièrent, les tachygra-
 phes (des mots grecs : *tachus*, rapide, et *grapho*, j'écris), ou partisans de

l'écriture expéditive, prirent le dessus; les calligraphes (des mots grecs : *callos*, beauté, et *grapho*, j'écris) durent les imiter. Ceux-ci employaient beaucoup de temps à peindre les initiales des lettres courantes : la nouvelle méthode, qui produisait davantage dans le même espace de temps, s'accrédita sans peine; les calligraphes abandonnèrent l'onciale et adoptèrent la minuscule liée, qui réunissait de belles formes à une facilité plus grande d'exécution. Dès lors, l'onciale ne fut plus employée que pour les titres ou têtes de livres.

Parmi les beaux monuments de cette époque qui ont été conservés, on peut citer, à la Bibliothèque impériale de Paris, l'*Évangélique*, dit du cardinal Mazarin, et un *Grégoire de Nazianze*; à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, un *Plutarque* et un *Évangélique*, en grosse et massive minuscule cursive d'or; enfin, un livre d'offices ecclésiastiques qui appartient aussi à notre Bibliothèque impériale, et qui porte cette suscription en grec : « Priez pour Euthyme, pauvre moine, prêtre du monastère de Saint-Lazare. Ce volume a été terminé au mois de mai, indiction S, l'an 6515, » date qui, selon les supputations de l'Église grecque, correspond au mois de mai de l'an 1007 de l'ère chrétienne.

Au douzième siècle se place le beau manuscrit grec qui fut, plus tard, donné à Louis XIV par Chrysanthès Noras, patriarche de Jérusalem; au treizième siècle, un autre manuscrit, en lettres cursives très-petites, orné de portraits, offert par l'empereur Michel Paléologue à saint Louis. C'est au quatorzième siècle seulement que l'on commença à faire des manuscrits, moitié grec, moitié latin. Enfin, vint Ange Végèce, de Corfou, qui, vers le milieu du quinzième siècle, se fit, comme calligraphe grec, une telle réputation qu'il a donné, dit-on, naissance au proverbe : « Écrire comme un ange. »

L'alphabet grec, en pénétrant dans les contrées du Nord avec la foi chrétienne et la civilisation, subit des modifications importantes. Sur la rive droite du Danube, dans l'ancienne Mœsie, le descendant d'une famille cap-padocienne, autrefois emmenée prisonnière par les Goths, Ulphilas, inventa, au quatrième siècle, l'alphabet qui porte pour cela le nom de *mæso-gothique*, et qui est d'origine grecque, avec un mélange de caractères latins et d'autres signes particuliers. Cette écriture est massive, sans élégance, s'éloignant, comme par instinct de nationalité, des types qu'elle imite. Les

manuscris mæso-gothiques sont, d'ailleurs, très-rares : on n'en connaît guère que deux ou trois.

L'écriture slave, qui est aussi une fille de la Grèce, a une histoire à peu près semblable à celle de la mæso-gothique. Quand les peuples de cette famille se convertirent au christianisme, ils y furent conduits par les chrétiens grecs, et le patriarche Cyrille, au neuvième siècle, devint leur instituteur ; il leur donna l'usage de l'écriture, que les Slaves n'avaient pas, et ce fut l'alphabet grec qu'ils adoptèrent, en y ajoutant toutefois quelques signes nouveaux, ou en modifiant la forme de quelques signes anciens, afin de pouvoir exprimer les sons particuliers à leur langue. Les manuscrits slaves sont assez nombreux dans les bibliothèques publiques. On en voit à Paris, à Bologne, à Rome, mais surtout en Allemagne et dans les pays de la domination moscovite. Un des plus célèbres est celui qui appartient à la ville de Reims, et qui est connu sous le nom de *Texte du Sacre*, parce qu'une tradition, d'ailleurs erronée, veut que les rois de France, lors de leur sacre à Reims, aient prêté serment sur ce livre, qu'on dit écrit de la main de saint Procope. Les manuscrits slaves, en général, se recommandent moins par l'élégance de l'exécution que par la richesse des reliures.

L'alphabet russe actuel n'est qu'un abrégé de l'alphabet dit *cyrillien*, réduit à quarante-deux signes par l'empereur Pierre I^{er}, de sorte que les nations slaves connaissent deux alphabets cyrilliens, le slave ancien pour les écrits liturgiques et le slave récent ou le russe pour l'usage civil. Du premier, on ne possède point de manuscrit antérieur au onzième siècle de notre ère.

Les manuscrits de la famille latine sont, sans contredit, plus nombreux et plus variés, parce que l'Église latine est plus étendue, parce que la civilisation romaine se répandit dans un plus grand nombre de provinces européennes. On place à la tête des manuscrits de l'écriture latine un fragment de papyrus, trouvé en Égypte, qui porte un rescrit impérial pour l'annulation d'une vente de propriété, consentie à la suite de violences commises par un nommé Isidore ; on fixe la date de ce document au troisième siècle. Pour le quatrième, on connaît le *Virgile* à miniatures, dont nous faisons mention ailleurs (MINIATURES DES MANUSCRITS), et un *Térence*, tous deux appartenant à la Bibliothèque du Vatican, tous deux écrits en lettres capitales ; dans le

dernier, cependant, elles sont irrégulières, et nommées, pour cela, *capitales rustiques*.

C'est à la même époque qu'il faut rapporter le *Traité de la République*, de Cicéron, dont le texte n'a été retrouvé que de nos jours, sur un volume où l'écriture primitive avait été effacée, comme cela arrivait souvent (voyez PARCHEMIN ET PAPIER), à l'effet de recevoir une écriture nouvelle. Pour le cinquième siècle, nous avons un second *Virgile* à miniatures, qui passa de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis dans celle du Vatican. Le *Prudence*, que possède encore la Bibliothèque impériale, est un très-beau manuscrit du sixième siècle, en écriture capitale rustique, capricieuse mais élégante.

Deux autres écritures furent, à la même époque, en usage dans le monde latin; cette même capitale rustique, cessant d'être rectangulaire, s'arrondissant dans ses traits principaux, devenant l'onciale, et par cela même bien plus expéditive, fut réservée essentiellement pour les copies d'ouvrages, tandis que la cursive, bien que quelquefois employée pour les manuscrits, fut laissée à l'usage épistolaire.

La première de ces deux écritures, l'onciale, nous offre de beaux modèles, du sixième siècle, dans les *Sermons* de saint Augustin, sur papyrus (fig. 339), et dans un *Psautier* de Saint-Germain des Prés, écrit en lettres d'argent sur vélin pourpre, appartenant aujourd'hui l'un et l'autre à la Bibliothèque impériale de Paris.

Dans le même siècle, on trouve une écriture, dite *demi-onciale*, qui devient de plus en plus expéditive par le changement de certaines formes. Il y avait alors aussi une onciale gallicane, dont on voit le modèle dans le manuscrit dit de saint Prosper (Bibl. imp. de Paris), et une onciale d'Italie, parmi les monuments de laquelle figurent la *Bible* du Mont-Amiati, à Florence; les *Homélie*s palimpsestes du Vatican, et l'admirable *Évangélaire* de Notre-Dame de Paris (fig. 340).

Le plus ancien mode d'écriture cursive, employée pour les chartes et diplômes, se voit dans les *instruments* connus sous le nom de *chartes de Ravenne*, du nom de la ville où ils ont été retrouvés. On peut considérer comme analogue à celle des chartes de Ravenne l'écriture des actes de nos premiers rois, écriture rendue fort difficile à lire par l'exagération du système

des liaisons et par les caprices indéfinis des montants. Nous donnons un fragment (fig. 341) tiré d'une charte originale, sur parchemin, de Childebart III. On verra ce que la même écriture était devenue en 784, par la figure 342, copiée sur un capitulaire original de Charlemagne.

A la même époque appartient l'emploi, assez ordinaire, parmi les chanceliers et les notaires, d'une écriture complètement tachygraphique, composée de signes, et dont un seul tient la place d'une syllabe ou d'un mot, écriture qu'on appelle *tironienne*, parce qu'on en attribue l'invention à Tiron, affranchi de Cicéron, qui s'en servait pour *tachygraphier* (de nos jours on dirait *sténographier*) les harangues de l'illustre orateur. La figure 343 est tirée d'un *Psautier* du huitième siècle, dont le texte est transcrit avec les caractères tachygraphiques de cette époque.

On donne le nom de *visigothique* à l'écriture des manuscrits exécutés dans le midi de la France et en Espagne pendant la domination des Goths et des Visigoths; cette écriture, encore un peu romaine, est ordinairement ronde, enjolivée de traits de fantaisie, qui la rendent agréable à l'œil.

On trouve aussi en Italie la *lombarde*, en usage pour les diplômes jusqu'au douzième siècle.

Les beaux manuscrits sur vélin pourpre sont du siècle de Charlemagne, où le luxe des arts se montra sous toutes les formes. Il y a à la Bibliothèque impériale de Paris un magnifique volume, provenant de l'ancien fonds de Soubise et contenant les *Épîtres et Évangiles* pour toutes les fêtes de l'année : l'exécution en est parfaite; les capitales, de forme anglo-saxonne, sont gigantesques, colorées, relevées de points d'or.

Un précieux manuscrit du *Tractatus temporum* (Traité des temps), du vénérable Bède, manuscrit postérieur de plus de deux cents ans à l'auteur, qui vivait au commencement du huitième siècle, offre le modèle d'une des variétés de l'écriture minuscule, qui fut appelée en France *écriture lombarde des livres*, parce qu'elle était en usage pendant la domination des rois lombards au-delà des Alpes; véritable romaine de forme, qui est d'autant plus difficile à lire que les mots ne sont point séparés. On attribue au même siècle un beau manuscrit d'*Horace* (Bibl. imp. de Paris), qui offre un mélange des diverses écritures romaines du temps. On verra dans la figure 344 une belle capitale ornée, tirée d'un manuscrit du même fonds :

Commentaires de saint Jérôme. Il faudrait chercher des spécimens d'écriture d'origine anglo-saxonne, lettres capitales et texte courant, dans plusieurs Évangéliaires.

L'écriture diplomatique du dixième siècle est représentée, dans ce livre, par une charte du roi Hugues Capet, à laquelle nous empruntons la figure 345, et qui dut être donnée entre 988 et 996. Dans ce fragment, la première ligne seulement est composée de caractères très-allongés, serrés, mêlés de quelques majuscules et de quelques formes bizarres; il témoigne que la belle écriture mérovingienne était alors singulièrement déchuë.

Au onzième siècle, la minuscule des manuscrits se caractérise par ses formes anguleuses, qui font qu'on lui donne le nom de *capétienne*. Puis la capétienne, exagérant sa tendance aux arêtes et aux angles, devient la *ludovicienne*, qui annonce le treizième siècle et qui caractérise le règne de saint Louis.

Au reste, les manuscrits du treizième siècle abondent, et l'histoire de l'écriture du temps de saint Louis et des trois siècles qui suivirent doit se résumer, selon Champollion-Figeac, en ces mots : « L'écriture capétienne, « nommée *ludovicienne*, quand elle fut parvenue à un degré plus avancé « d'éloignement des belles formes carolines ou romaines renouvelées, se « déforma de plus en plus, et ces dégradations successives se compliquèrent « jusqu'à ce que l'écriture devînt, au seizième siècle, tout à fait illisible. Ainsi « peuvent être généralisés tous les préceptes relatifs à l'état de l'écriture, dans « les manuscrits et les chartes en France, pour cette période de trois cents « ans. » (Fig. 346.)

Ce fut pourtant l'époque des plus riches manuscrits, celle où se perfectionna l'art de les orner, et où le pinceau du miniaturiste et la plume du calligraphe produisirent, en s'associant, des chefs-d'œuvre (fig. 347). Ce fut aussi le temps où la corporation des écrivains devint nombreuse et puissante (fig. 338). Un des membres les plus fameux de cette corporation fut ce Nicolas Flamel, sur le compte duquel on a brodé tant de légendes fabuleuses. Nous donnons, comme modèle de sa magnifique écriture cursive (fig. 348), le fac-simile d'un des *ex libris* qu'il avait placés en tête de tous les livres du duc Jean de Berry, dont il était le secrétaire et *libraire*.

Dans les autres pays que la France, en Allemagne surtout, l'écriture

gothique se propagea facilement. Les manuscrits allemands diffèrent peu de ceux de France. On observe seulement que l'écriture allemande se maintint belle jusqu'au milieu du treizième siècle, époque où elle devint bizarre, anguleuse, hérissée de pointes aiguës.

Ce qui vient d'être dit de l'Allemagne en particulier s'applique naturellement aux deux Flandres et aux Pays-Bas. Pendant le quinzième siècle, sous l'impulsion des ducs de Bourgogne, dont nous avons signalé ailleurs l'influence, les plus importantes chroniques, les meilleures histoires (pour l'époque), furent magnifiquement transcrites avec cette belle minuscule gothique,



Fig. 338. — Scribe, ou copiste, dans son cabinet de travail, entouré de manuscrits ouverts, et écrivant sur un pupitre (d'après une miniature du quinzième siècle).

grosse, massive et anguleuse, qu'on a nommée *lettre de forme*, et qu'on retrouve dans quelques anciennes éditions de la fin du quinzième siècle (fig. 349), et du commencement du seizième.

Dans les contrées plus septentrionales, on se servait de l'alphabet *runique*, auquel on a longtemps voulu attribuer une origine merveilleuse, mais que les bénédictins regardèrent avec raison comme une imitation ou plutôt comme une corruption de l'alphabet latin. On a en langue runique des inscriptions sur pierre et sur bois, quelques manuscrits sur vélin, et des livres irlandais sur parchemin et sur papier.

Dans le Midi, l'écriture semble avoir constamment reflété l'esprit vif et

ouvert des populations, chez lesquelles se perpétuait l'empreinte profonde de la vieille civilisation romaine. La minuscule resta aussi haute que longue, déliée, distincte; lors même qu'elle s'altéra par l'influence de la gothique, elle fut encore belle et surtout lisible, ainsi que le démontrent, pour le treizième siècle, un beau manuscrit intitulé *Specchio della Croce* (Miroir de la Croix), et, pour le quatorzième siècle, un précieux manuscrit du Dante, tous deux appartenant à notre grande Bibliothèque de Paris.

On peut adopter pour l'Espagne les mêmes vues que pour l'Italie. Il y eut là aussi une écriture de bon goût, toute de tradition romaine, qui reçut, comme nous l'avons déjà dit, le nom de *visigothique*. L'écriture visigothique des onzième et douzième siècles, du onzième surtout, est une minuscule des plus gracieuses. Mais la *gothicité*, par l'intermédiaire de la *capétienne* et de la *ludovicienne*, vint enfin corrompre cette jolie et délicate écriture, comme on peut le voir dans la collection des troubadours espagnols, formée par l'ordre de Jean II, roi de Castille et de Léon, vers 1440, manuscrit célèbre de la Bibliothèque impériale de Paris.

En Angleterre, où le type anglo-saxon était souverain, la conquête normande introduisit dans les chartes et dans les manuscrits l'écriture française.

Enfin, parmi les écritures dites nationales, il faut signaler encore l'écriture *irlandaise*, dont il reste de beaux monuments, mais qui, tout examen fait, n'est rien de plus qu'une variété de l'écriture anglo-saxonne. On en fait remonter l'usage jusqu'au sixième siècle, et l'on voit qu'en dépit des diverses conquêtes, elle resta employée jusqu'au quinzième siècle. Elle fut même connue et pratiquée en France, quoiqu'elle ne se recommandât nullement par son élégance, comme peut l'attester, entre autres manuscrits, celui des *Homélies de saint Augustin*, que possède la Bibliothèque impériale de Paris et qu'on croit être du huitième siècle.

Ici s'achève notre revue sommaire des monuments paléographiques, aux diverses époques du moyen âge. On pourrait la poursuivre au-delà même du temps où l'imprimerie fut inventée, puisque des manuscrits se trouvent encore jusque sous le règne de Louis XIV; mais ce n'étaient que de capricieuses inutilités; chaque siècle, pour se manifester, doit suivre les instincts et les inspirations qui lui sont propres.

FAC-SIMILE DE MANUSCRITS

Fig. 339. — Écriture du sixième siècle, avec majuscules, d'après un manuscrit, sur papyrus, des *Sermons de saint Augustin*.
(Bibl. imp. de Paris.)

SPES NOSTRA
 NON DE ISTO TEMPORE NEQUE
 MUNDO EST NEQUE IN EA FELICITA

LECTURE. — *Spes nostra e[st] non de isto tempore, neque de mundo est, neque in ea felicitate...*

TRADUCTION. — Notre espérance n'a pas ce temps, ni ce monde, ni cette félicité pour objet.

Fig. 340. — Titre et majuscules du septième siècle, d'après l'*Évangélaire de Notre-Dame de Paris*. (Bibl. imp. de Paris.)

INCIPIT PRÆFATIO

LECTURE. — *Incipit præfatio.*

TRADUCTION. — Commencement de la préface.

Fig. 341. — Écriture de la fin du septième siècle, d'après un diplôme de Childebert III, pour la donation d'une villa à l'abbaye de Saint-Denis. (Ce fac-simile ne donne que moitié de la longueur des lignes.)

LECTURE. — *Childeberthus rex*

Se oportune beneficia ad loca sanctorum quod pro juvamen servorum...

Et hoc nobis ad eterna retributione pertenire confidemus. Ideoque...

Fig. 342. — Écriture du huitième siècle, d'après un Capitulaire de Charlemagne, adressé au pape Adrien 1^{er} en 784. (Bibl. imp. de Paris.)

LECTURE. — *Primo Capitulo. Salutant vos dominus noster, filius vester, Carolus rex [et filia vestra domna nostra Fastrada, filii et] filie domini nostri simul, et omnis domus sua.*

II. Salutant vos cuncti sacerdotes, episcopi et abbates, atque omnis congregatio illorum [in Dei servicio constituta etiam, et universus] populus Francorum.

TRADUCTION. — I. Vous saluent notre seigneur, votre fils, le roi Charles [et votre fille notre dame Fastrade, ainsi que les fils et] filles de notre seigneur, et toute sa famille.

II. Vous saluent tous les prêtres, évêques et abbés, ainsi que tout le corps ecclésiastique [établi dans le service de Dieu, et tout] le peuple des Francs.

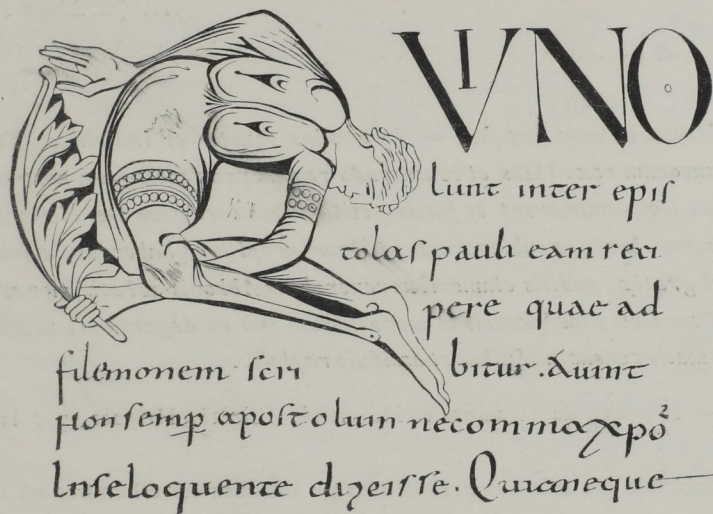
Fig. 343. — Écriture tironienne du huitième siècle, d'après un *Psautier* latin. (Bibl. imp. de Paris.)

6. *Exsurge in ira tua et exaltare in finibus inimicorum meorum*
 7. *Exsurge Domine Deus meus in precepto quod mandasti*
et synagoga populorum circumdabit te
 8. *et propter hanc in altum regredere*

LECTURE. — *Exsurge, Domine, in ira tua et exaltare in finibus inimicorum meorum, et exsurge, Domine Deus meus, in precepto quod mandasti; et synagoga populorum circumdabit te, et propter hanc in altum regredere.*

TRADUCTION. — Lève-toi, Seigneur, dans ta colère, et dresse-toi sur les frontières de mes ennemis, et lève-toi, Seigneur mon Dieu, selon le précepte que tu as établi; et la réunion des peuples t'environnera, et à cause d'elle, remonte au tribunal de ta justice.

Fig. 344. — Écriture du dixième siècle, d'après un *manuscrit des Commentaires de saint Jérôme*. (Bibl. imp. de Paris.)



VNO
 lunt inter epis
 tolas pauli eam reci
 pere quæ ad
 filemonem scri
 bitur. aiunt
 non semp apostolum nec omnia xpo²
 in se loquente dixisse. Quicunque

LECTURE. — *Qui nolunt inter epistolas Pauli eam recipere quæ ad Filemonem scribitur, aiunt non semper apostolum nec omnia Christo in se loquente dixisse. Quia neque...*

TRADUCTION. — Ceux qui ne veulent pas accepter parmi les épîtres de saint Paul celle qu'il a écrite à Philémon, prétendent que l'apôtre n'a pas toujours parlé et n'a point parlé en tout par l'inspiration du Christ.

Fig. 345. — Ecriture diplomatique du dixième siècle, d'après une charte d'Hugues Capet. (Archives de l'empire.)
Ce fac-simile ne donne que moitié de la longueur des lignes.

In nomine sanctæ et individue Trinitatis Hugo rex Francorum
 abster uozū dictin tunc f aut tunc. et oppresson
 habebat in amore id fecissent. Huius rei grati
 monasterii sancte marie sciptari et sancti benedicti flori
 presentiam aduentium pro malis consuetudi

LECTURE restituant le texte complet. — *In nomine sanctæ et individue Trinitatis, Hugo gratia Dei Francorum rex. [Mos et consuetudo regum prædecessorum nostrorum semper existit ut ecclesias Dei sublimarent et justis petitioni]bus servorum Dei clementer faverent, et oppression[em eorum benigne sublevarent, ut Deum propitium] haberent, cujus amore id fecissent. Hujus rei grati[a, auditis clamoribus venerabilis Abbonis abbatis] monasterii S. Mariæ, S. Petri et S. Benedicti Flori[acensis et monachorum sub eo degentium, nostram] presentiam aduentium, pro malis consuetudi[nibus et assiduis rapinis. . .*

TRADUCTION. — Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Hugues, par la grâce de Dieu, roi des Francs.

L'usage et l'habitude des rois nos prédécesseurs a toujours été d'honorer les églises de Dieu, de se montrer clémentement favorables aux justes demandes des serviteurs de Dieu, et de les soulager bénévolement de l'oppression, et ils faisaient cela par amour de Dieu, et pour qu'il leur fût propice. En conséquence, ayant entendu les réclamations du vénérable Abbon, abbé du monastère de Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Benoit, de Fleury-sur-Loire, et celles des moines qui vivent sous sa direction et qui sont venus en notre présence, à cause des abus et des rapines continuelles. . .

Fig. 346. — Écriture cursive du quinzième siècle, d'après une lettre originale, tirée du *Recueil des lettres de rois*.
(Bibl. imp. de Paris.)

Messieurs et freres je me recommande
 a vos bonnes graces comme au
 Messieurs et freres je me recommande
 par le present porteur ensemble la
 requeste et arrest de la court par icelle
 ensuivy. J'ay le tout communiqué a
 Messieurs les generaux de Langue
 doil et Normandie, et nous avons
 souvant esté ensemble. Ilz
 trouvent bien estrange, aussi font
 d'autres, qui zelent le bien et
 honneur de la chambre ausquelz
 pareillement.

LECTURE. — Messieurs et freres, si tres humblement que faire puis a voz bonnes graces me recommande. Messieurs, j'ay receu voz lettres par le present porteur : ensemble la requeste et arrest de la court par icelle ensuivy. J'ay le tout communiqué a Messieurs les generaux de Langue doil et Normandie, et nous avons souvant esté ensemble. Ilz trouvent bien estrange, aussi font d'autres, qui zelent le bien et honneur de la chambre ausquelz pareillement...

TRADUCTION. — Messieurs et frères, je me recommande à vos bonnes grâces aussi humblement que je le puis faire. Messieurs, j'ai reçu vos lettres par le présent porteur, avec la requête et l'arrêt de la Cour qui en est la suite. J'ai communiqué le tout à Messieurs les généraux (des finances) de la Langue d'oïl et de la Normandie, et nous en avons souvent conféré ensemble. Ils trouvent bien étrange, comme le trouvent également d'autres qui ont à cœur le bien et l'honneur de la Chambre, auxquels pareillement...

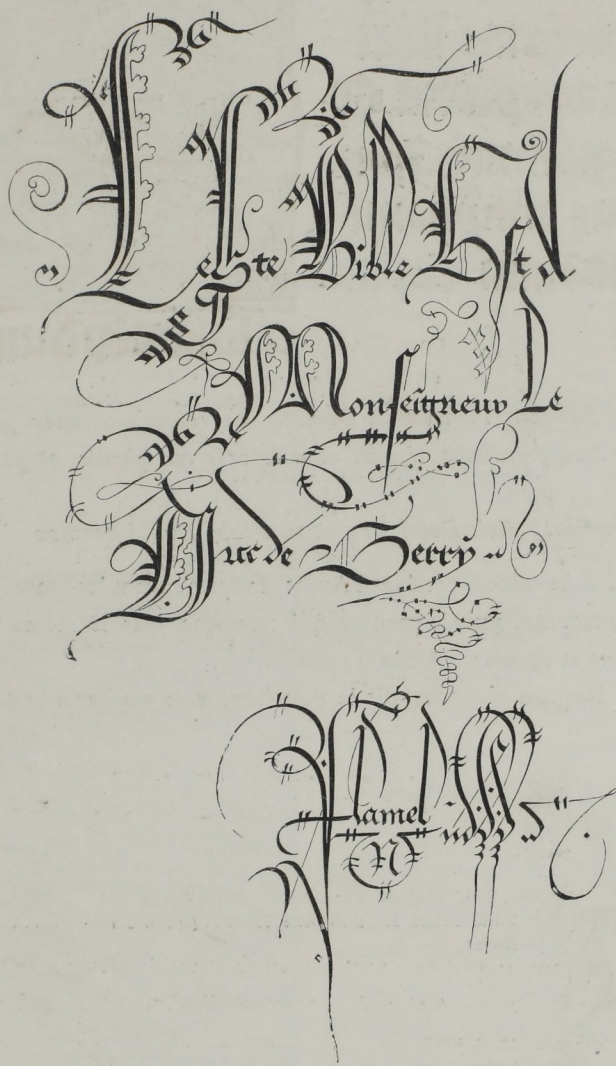
Fig. 347. — Écriture du quatorzième siècle, d'après un manuscrit de l'*Histoire romaine*, paraphrasée sur le texte de Valère Maxime. (Bibl. imp. de Paris.)

Eadem et c. glo. Ceste
 hystoire touche tytus luy
 ou quint liure. Pour qy
 il est assauoir que ou temps que
 les gals auoient prise rome. et
 assis le capitolle si come il est dit
 deuant. il y auoit dedens le capi
 tole vn ieune home q' auoit non
 gayus fabius qui estoit de la lig
 nie de fabiens. Et pour auoir la
 congnoissance de ceste lignie est
 assauoir aussi que il y ot asses
 pres de rome iadis vne cite qui
 estoit appelee gabinia. La quele
 cite apres moult de inconueni
 ens se rendi a rome par tel con
 uenant que il seroient citoiens
 de rome.

LECTURE. *Eadem, etc.* — GLOSE. Ceste histoire touche Titus Liuius ou quint liure. Pourquoi il est assauoir que ou temps que les Gals auoient prise Romme et assis le Capitole, si comme il est dit deuant, il y auoit dedens le Capitole un ieune homme qui auoit non Gayus Fabius qui estoit de la lignie des Fabiens. Et pour auoir la congnoissance de ceste lignie est assauoir aussi que il y ot asses pres de Romme jadis une cite qui estoit appelee Gabinia : laquele cite apres moult de inconueniens se rendi a Romme par tel conuenant que il seroient citoiens de Romme.

TRADUCTION. *Eadem, etc.* — GLOSE. Tite-Live dans son cinquième livre touche cette histoire. Il est à savoir que dans le temps où les Gaulois avaient pris Rome et assiégé le Capitole comme il est dit plus haut, il y avait dans le Capitole un ieune homme qui se nommait Caius Fabius et qui était de la famille Fabienne. Et pour connaître cette famille, il faut savoir aussi qu'il y eut jadis assez près de Rome une ville qu'on appelait Gabinies; laquelle ville, après beaucoup de vicissitudes, se soumit à Rome, à la condition que tous ses habitants seraient citoyens romains.

Fig. 348. — Fac-simile de l'*Ex libris* d'un manuscrit exécuté par Jean Flamel, écrivain et bibliothécaire du duc de Berry, à la fin du quatorzième siècle. (Bibl. imp. de Paris.)



LECTURE. — *Ceste Bible est a monseigneur le duc de Berry.*

FLAMEL.

NOTA. — Le duc de Berry, Jean, frère du roi Charles V et oncle du roi Charles VI, était un grand amateur de beaux livres: il dépensait des sommes énormes pour faire copier et enluminer des manuscrits. La Bibliothèque impériale de Paris en conserve un grand nombre des plus précieux.

Sabbato in aduentu do-
 mini ad uesperas super
 psalmos. antiphona Be-
 nedictus psalmus. Ip̄m.
 Cum ceteris antiphonis
 et psalmis. *Infra Capitulum.*



LECTURE. — *Sabbato in aduentu Domini, ad vesp̄as, super psalmos antiphona : Benedictus, psalmus, ipsum cum ceteris antiphonis et psalmis. Infra capitulum.*

Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et suscitabo Dauid germen.

TRADUCTION. — Le samedi pendant l'Avent, à vèpres, avant les psaumes, on chante l'antienne *Benedictus*, puis le psaume qui commence par le même mot avec les autres antiennes et psaumes. Après le capitule. . . .

« Voici que les jours viennent, dit le Seigneur, et je susciterai le descendant de David. »

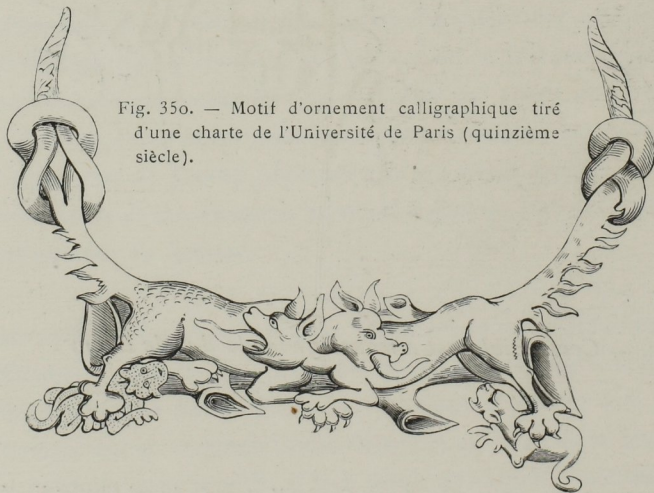


Fig. 350. — Motif d'ornement calligraphique tiré d'une charte de l'Université de Paris (quinzième siècle).